

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 7 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 20h30 , le Conseil Municipal en séance ordinaire, s'est réuni en mairie de Félines sous la présidence de Monsieur Philippe MEYZONET, Maire

Tous les membres étaient présents sauf Mme Noëlle EYRAUD qui a donné pouvoir.

Secrétaire de séance : M. Cédric MARTIN

Dossiers d'urbanisme :

Vente du site de la Soucheyre

Un jeune couple est intéressé par l'achat du site de la Soucheyre en l'état pour y développer un projet d'accueil touristique. Il restaurerait tout d'abord un bâtiment en guise d'habitation et une annexe pour y aménager des chambres d'hôtes puis ouvrirait un gîte de groupe.

Le fait qu'ils n'envisagent pas de quitter leur emploi est perçu pour certains comme un handicap.

D'autre part, la capacité financière énoncée semble aussi être un frein pour assumer l'ensemble du projet

Toutefois, l'ensemble du conseil soulignent le dynamisme et la jeunesse des porteurs de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil est invité à se prononcer sur cette cession de l'immeuble en l'état par un vote à bulletin secret.

Au résultat, le conseil se prononce majoritairement contre la cession du site de la Soucheyre.

Réserve foncière

La commune a une possibilité d'acquisition de la parcelle D 55 en bordure de la RD 498.

La communauté d'agglomération du Puy en Velay étant adhérente à l'Établissement Public Foncier EPF Smaf. La commune peut bénéficier de l'achat de parcelles par cet organisme et évite donc un engagement financier immédiat.

La commune de Félines n'a pas de réserve foncière et cela peut grever ses projets en particulier celui de créer une zone d'activité .

La commune disposerait d'un délai de 8 ans pour décider de la destination de ce bien

Élaboration d'un document d'urbanisme

Considérant que la commune ne dispose d'aucun document d'urbanisme,

Considérant l'intérêt pour la commune d'avoir un document d'urbanisme, entre autres une carte communale partielle permettant de maîtriser l'urbanisation future pour préserver le cadre de vie et ainsi définir les zones à urbaniser et les zones à vocation économique.

Le conseil municipal décide d'engager la commune à la création d'un document d'urbanisme.

Vote des Comptes Administratifs

Approbation des comptes

- Comptes administratifs :

▪ <u>Régie de transport</u> :	
Dépenses fonctionnement :	20 729,58€
Recettes de fonctionnement :	11 858,71€
Résultats antérieurs reportés :	<u>18 047,73€</u>
Résultat d'exploitation R 002:	9 626,86€
▪ <u>CCAS</u>	
Dépenses fonctionnement :	2 711,46€
Recettes de fonctionnement :	4 664,00€
Résultats antérieurs reportés :	<u>2 623,33€</u>
Résultat de fonctionnement R 002 :	4 576,37€
▪ <u>Commune</u>	
Dépenses fonctionnement :	241 844,30€
Recettes de fonctionnement :	347 855,36€
Résultats antérieurs reportés :	<u>80 151,61€</u>
Résultat de fonctionnement :	186 162,67€
Solde d'exécution d'investissement	-197 354,59€
Restes à réaliser Recettes	58 875,28€
Restes à réaliser Dépenses	18 169 ,36€
Besoin de financement (1068)	156 648,67€
Report en fonctionnement : R 002	29 514,00€

Approbation des Comptes de gestion du trésorier conformes à ceux tenus par la commune

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion présentés.

- Affectations du résultat :

Le conseil à l'unanimité vote l'affectation des résultats en R 002 pour les budgets suivants exercice 2017

▪ <u>Régie de transport</u> :	9 626,86€
• <u>CCAS</u> :	4576,37€
• <u>Commune</u> :	29 514,00€

Vote des Budgets

M. le maire présente les trois priorités sur le budget primitif 2017.

1. Pas d'augmentation de la fiscalité
2. Désendettement de la commune
3. Privilégier les investissements tout en tenant compte de la baisse des dotations depuis trois ans.

Les investissements prévus cette année sont :

Le document d'urbanisme

La fin de l'enfouissement des réseaux sur Sembadel-gare

L'atelier intercommunal de l'employé technique

L'étude de faisabilité de la rénovation de l'ancien couvent

Vote du Budget de la commune

Après lecture et examen détaillé du projet du budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes

Pour la section fonctionnement à 392 265,00€

Pour la section investissement à 399 493,95€

Le conseil municipal approuve ce budget à l'unanimité

Vote du Budget du CCAS

Pour la section fonctionnement à 4 576,37€

Pas de section d'investissement

La commission approuve ce budget à l'unanimité

Vote du Budget de la Régie de Transport

Pour la section fonctionnement à 21 931,86€

Pour la section investissement à 29 000,00€

Le conseil municipal approuve ce budget à l'unanimité

Il y a création d'une section d'investissement pour l'achat d'un minibus affecté au transport des écoliers fréquentant les écoles du Regroupement Pédagogique Sembadel-Félines.

Vote des taux des taxes locales d'imposition

Vu le budget principal 2017, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 101 542,00 € ;

Suite à la fusion de la communauté de communes du Pays de la Chaise Dieu avec la communauté d'agglomération du Puy en Velay depuis le 1^{er} janvier 2017 le conseil décide d'appliquer une unification des taux des taxes d'habitation et foncières permettant une stricte neutralité pour le nouvel EPCI, les communes membres et l'ensemble des contribuables d'ajuster à la baisse ou à la hausse les taux communaux de manière à assurer une stabilité du taux global de la taxe d'habitation, des taxes foncières entre 2016 et 2017

Taxe	Taux communautaire 2017	Taux communaux 2017	Fiscalité 2016
Habitation	9,42%	8,47%	17,89%
Foncier	0,77%	11,83%	12,60%
Foncier Non Bâti	11,93%	83,88%	95,81%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances (+0,04)

Personnel communal

- Le document unique est en phase finale de réalisation.

Les visites sur les lieux de travail des agents n'ont pas décelé de grands dysfonctionnements. Le conseil décide de changer siège du bureau de l'agence postale .

- Avancement de grade de la secrétaire de mairie

Vu l'avancement de grade possible de la secrétaire, il est nécessaire de créer un poste correspondant à son nouveau grade

A compter du 01 mai 2017, le conseil décide de créer le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 22/35 .

VOIRIE

Voirie forestière massif du Peygut : choix du géomètre

Le conseil, après en avoir délibéré choisit le devis de Geodiag4307 pour un montant de 820,00€ TTC.

- Recensement des chemins barrés par la tempête Zeus

A la suite de la tempête Zeus, des arbres sont tombés sur des chemins et les ont rendus impraticables. La mairie de Félines demande aux propriétaires des parcelles riveraines de ces chemins de les débarrasser des arbres qui auraient été abattus par la tempête avant le 15 mai 2017.

- Remise en état du chemin sous l'étang de Vacheresse

Un chemin rural présente des difficultés de circulation. La commission voirie se rendra sur place et conviendra des travaux à effectuer.

ÉCOLE

- Le projet d'organisation du temps scolaire pour les rentrées 2017/2018/2019

Les TAP seront le jeudi après midi à l'école de Félines en sept 2017

Les TAP seront le vendredi après midi à l'école de Félines en sept 2018

Les TAP seront le jeudi après midi à l'école de Félines en sept 2019

Admission à la cantine des intervenants TAP sur l'école de Félines

M. le maire rapporte la réunion du conseil d'école du 27 mars 2017.

Pour lier le temps scolaire aux activités périscolaires, les deux intervenants habituels proposent de partager le temps du repas avec les enfants avant le temps consacré aux TAP (soit le vendredi après-midi pour cette année scolaire et le jeudi après-midi pour l'année scolaire 2017/2018). Les animateurs auraient ainsi l'occasion de rencontrer le professeur des écoles en charge du cycle 3.

A la demande des intervenants, la commune prendrait en charge les frais de repas des deux animateurs désignés par le centre de loisirs sans hébergement pour les Temps d'activités périscolaires sur l'école de Félines.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'admettre à la cantine les deux animateurs chargés des TAP sur l'école de Félines les jours définis pour les TAP et de prendre en charge les frais de repas.

CINÉPARC

Intégration de la commune de Tours sur meymont à Cinéparc

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce favorablement à cette entrée de Tours sur Meymont dans le Syndicat intercommunal de Cinéparc

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

Objet Groupement de commandes de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adhère au groupement de commandes de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour l'achat des fournitures administratives notamment le papier et pour la surveillance de l'air intérieur dans les établissements publics à savoir le radon.

Félines : étape

- Félines :village -étape le samedi 20 mai 2017 d'un marcheur qui rallie Paris à Montpellier pour la cause d'une association « Le refuge » soutenant l'homosexualité

Ce marcheur demande une salle équipée d'un vidéoprojecteur, son et micro pour une conférence et cherche un hébergement pour la nuit chez l'habitant.

Le conseil décline la proposition de ce marcheur à s'arrêter à Félines

Formation défibrillateur

Le vendredi 5 mai à 18h00 est choisi pour la formation aux urgences cardiaques

Les présidents d'associations, les conseillers municipaux, les membres du personnel et le cabinet d'infirmières sont cordialement invités.

Recyclage papiers élections et autres papiers administratifs par la Poste

La Poste propose, moyennant un forfait de 65,00€ HT de prendre en charge un volume de 120kg de papiers à recycler.

Le conseil ne donne pas suite à la proposition. M. Jean ARNAUD se chargera de porter à la benne de Chamborne les bulletins et documents à jeter après les élections.